

**CLÔTURE DU SÉCUR DE LA SANTÉ : PRISES DE POSITION DE L'AD-PA**

Lors de la dernière réunion du Ségur de la santé, l'AD-PA s'est exprimée sur l'importance de revaloriser l'ensemble des professionnels exerçant en établissement et à domicile, tous statuts juridiques confondus (fonction publique hospitalière, territorial, associatif, commercial), même si l'association n'a pas vocation à se prononcer sur le niveau de cette revalorisation.

L'AD-PA insiste par ailleurs sur l'urgence de verser la prime dans les services à domicile et les résidences autonomie ainsi que d'impulser une démarche globale de simplification (CPOM, pathos...).

Concernant la gouvernance, l'AD-PA est favorable idéologiquement à la décentralisation, mais constate ses effets pervers depuis 20 ans dans le secteur de l'aide aux personnes âgées. Si les Départements veulent être les chefs de file de cette politique, il est indispensable qu'ils acceptent d'être suivis et contrôlés par la CNSA, dont l'AD-PA se félicite qu'elle ait été désignée gestionnaire de la 5e branche par les parlementaires. Dans ce cadre l'AD-PA propose, à l'instar d'autres organisations, une concertation tripartite entre l'Etat les départements et les professionnels.

Enfin, concernant la prévention, l'AD-PA se tient prête à participer aux concertations qui s'engageront dans le cadre de la loi Autonomie.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 24

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>



<http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**